

Face aux enjeux climatiques croissants, le CNES maintient ses efforts, renforce et élargit son engagement en adaptant sa feuille de route à la dynamique nationale et européenne. La **précédente stratégie bas carbone présentée en 2023 évolue aujourd'hui vers un plan de transition**, conformément à la réglementation. Il intègre en **un seul document de suivi** l'ensemble des dimensions de sobriété énergétique et les obligations découlant du décret tertiaire en cohérence avec les politiques publiques françaises et européennes.

## Il y a 3 ans, le CNES s'engageait dans une stratégie bas carbone ambitieuse

En janvier 2023, le CNES publiait sa stratégie bas carbone et s'y engageait à réduire son empreinte carbone sur l'ensemble de son périmètre opérationnel (consommation d'énergie, déplacements...) et sur sa chaîne de valeur (fournisseurs, prestataires). C'est à cette fin que 6 engagements ont été définis :

- ✓ Réduction de 50% des émissions directes et indirectes liées à l'énergie (scope 1 et 2) d'ici 2030 par rapport à 2019
- ✓ Réduction de 33% des émissions indirectes (scope 3) d'ici 2030 par rapport à 2019
- ✓ Atteinte du net-zéro en 2045, soit 5 ans avant l'objectif national français
- ✓ S'approvisionner en électricité issue de sources renouvelables à hauteur de 60% du besoin de consommation
- ✓ Veiller à ce que 100% des achats supérieurs à 40 000€ prennent en compte au moins une considération climat d'ici 2025
- ✓ Faire en sorte que 100% des nouveaux projets orbitaux réalisent une évaluation de leur empreinte environnementale dès 2024

En complément de cette stratégie bas carbone, le CNES s'est doté de plusieurs autres outils de transition écologique, tels qu'un **plan de sobriété**, des **audits tertiaires** et un **prix interne du carbone**. Le CNES a également soutenu et participé activement à des initiatives regroupant tous les acteurs de la filière, notamment l'élaboration de la **feuille de route de décarbonation de la filière spatiale française**.

## Depuis 2019, la réalisation de progrès majeurs illustre l'engagement de chacun au sein de notre établissement

- ✓ Les efforts liés aux consommations énergétiques ont permis d'atteindre une **réduction de près de 20% des émissions directes et indirectes liées à l'énergie**<sup>1</sup>.
- ✓ Depuis 2024<sup>2</sup>, le CNES **compense de l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre associées aux déplacements professionnels**. Ces derniers ont diminué de plus de 48% par rapport à 2019.
- ✓ En octobre 2025, le nouveau champ solaire **PV2 a été mis en service au CSG**, et deux autres champs (PV1 et PV3) sont en cours de construction.
- ✓ Un nouveau **Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Ecologiquement Responsables**<sup>3</sup> a été adopté en 2024, promouvant des achats raisonnés et décarbonés.

## La Stratégie bas carbone devient le Plan de Transition

Afin de prendre en compte ces avancées, mais aussi les défis constatés, les engagements du CNES évoluent :

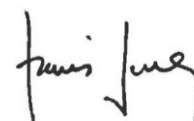
- ✓ **D'ici 2030, réduire de 50% les émissions directes et indirectes liées à l'énergie** (scope 1 et 2) par rapport à 2019
- ✓ **D'ici 2030, estimer 75% des émissions indirectes du CNES sur la base de facteurs d'émissions internes**, intégrant des données physiques et techniques<sup>4</sup>
- ✓ **Atteindre le net-zéro en 2045**, et préparer dans ce cadre une politique de compensation pour les émissions résiduelles
- ✓ **D'ici 2030, consommer une électricité d'origine renouvelable à hauteur de 80%**, dont **30% planifié en direct**
- ✓ **D'ici 2028, obtenir le label Relations Fournisseurs et Achats Responsables**
- ✓ **Fin 2026, faire en sorte que 100% des projets spatiaux réalisent une évaluation de leur empreinte environnementale**

Cette mise à jour de la stratégie bas carbone du CNES sous forme de plan de transition sera **évaluée annuellement**, et ses avancées présentées en COMEX et rapportées auprès des tutelles dans le cadre du dispositif interministériel **Services Publics Eco-responsables**. Il s'inscrit dans les processus de **gouvernance de l'énergie** au sein du CNES, ouvert aux industriels de la Base Spatiale et du COSPACE pour les exercices qui les concernent (élaboration à partir de 2026 d'un bilan des émissions de gaz à effet de serre de la base spatiale, suivi de la feuille de route de décarbonation de la filière spatiale).

**Ces engagements actualisés témoignent de la volonté du CNES de s'inscrire pleinement dans la dynamique de transition énergétique et climatique portée par la France et l'Europe. Leur mise en œuvre requiert la mobilisation active de toutes et tous au sein de notre établissement et dans l'ensemble de son écosystème. Par ce plan de transition, le CNES confirme son rôle d'acteur public engagé, en accompagnement et en appui de l'ensemble du secteur spatial.**

François Jacq – Président-directeur général

Le 20 février 2026



<sup>1</sup> Emissions scope 1 et 2 (ou catégories 1 et 2 du référentiel BEGES réglementaire)

<sup>2</sup> Sur les déplacements professionnels réalisés en 2023

<sup>3</sup> SPASER disponible sur le [site du CNES](#)

<sup>4</sup> En fonction de l'évolution de la structure des émissions du scope 3, cet engagement pourra être amené à évoluer